



VILLE DE BRIONNE

ARRETE N° SGA/06/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026  
Reçu en préfecture le 17/04/2026  
Publié le 17/04/2026  
ID : 027-212701163-20260416-SGA062026-AU

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A  
Monsieur CHOLEZ Manuel 6ème ADJOINT

Le Maire de la Commune de BRIONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2026/03/02 en date du 21 mars 2026, fixant à sept le nombre des Adjointes au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2026/03/04 en date du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Manuel CHOLEZ en qualité de sixième adjoint au Maire en charge des travaux, de la voirie et de l'attractivité commerciale,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Manuel CHOLEZ sixième Adjoint au Maire un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Manuel CHOLEZ sixième Adjoint au Maire, est délégué aux travaux, à la voirie et à l'attractivité commerciale, et assurera en nos lieux et place avec nous, les fonctions et missions relatives.

- Ordres de service pour les travaux, voirie et Commerces
- Arrêtés de voirie, stationnement, droit d'utilisation du domaine public,
- Bons de commande d'un montant inférieur à 20 000 €.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Manuel CHOLEZ 6ème Adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations qui sont énoncés à l'Article 1 ci-dessus.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Brionne, le 16 avril 2026

Vu M M. CHOLEZ  
6ème Adjoint Délégué  
Aux Travaux, à la voirie  
Et à l'attractivité commerciale



Le Maire,

Valéry BEURIOT